



HANDICAP : DOUBLE LANGAGE INSUPPORTABLE DU GOUVERNEMENT !

Quand les gros tentent d'écraser les petits !

**Dans les paroles officielles, le handicap serait la priorité du quinquennat Macron ...
Mais dans les actes, le gouvernement fait reculer l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées !**

En effet, le projet de loi relatif à l'Évolution du Logement et à l'Aménagement Numérique (ÉLAN), dans son article 18, votés par l'Assemblée Nationale, réduit de 90 % la production d'appartements neufs en RDC ou desservis par ascenseur qui seront accessibles, immédiatement habitables sans travaux par des personnes contraintes à se déplacer en fauteuil roulant. Le 19 juillet, le Sénat a limité ce recul à 70 %.

Pourtant, la production actuelle est déjà largement insuffisante¹.

En raison de ce manque cruel de logements accessibles, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées dépendantes sont trop souvent contraintes à finir leurs jours en établissements.

Nos associations reçoivent de plus en plus souvent des appels à l'aide de personnes confinées dans leurs logements faute d'accessibilité, auxquelles les bailleurs publics et privés sont incapables de proposer des logements accessibles.

A noter aussi que les personnes en situation de handicap sont celles qui attendent le plus longtemps un logement social sur la métropole toulousaine, jusqu'à 20 ans pour certaines, et parmi les demandeurs de mutation sans solution au bout de 3 ans, 17% sont en situation de handicap ou de maladies invalidantes.

Allons-nous revenir 40 ans en arrière ?

Le président Macron parlait de créer un « *Nouveau Monde* », de « *lutter contre les inégalités* », et de « *faire du handicap, une priorité de (son) quinquennat* ». Naïvement, nombreux ont cru à des améliorations, mais depuis un an, force est de constater les attaques massives contre les droits des personnes en situation de handicap, tout en prétendant construire une société inclusive ! La réalité se révèle brutale ...

Aujourd'hui, seul le logement social pourrait offrir une réponse conforme aux besoins des personnes handicapées dont la grande majorité, faute de revenus suffisants, ne peut accéder au parc locatif privé et encore moins à la propriété.

Encore faudrait-il que le nombre d'appartements HLM en rez-de-chaussée ou desservis par ascenseur soit notablement supérieur aux 22 000 construits chaque année en moyenne entre 2006 et 2015 !

Si le quota réduisant de 70 % est finalement adopté, la livraison annuelle d'appartements HLM accessibles se limitera à 6 600 ! Soit un pour 10 000 habitants ... Et si c'est le quota de 10%, ce sera 1 pour 30 000 habitants !

Selon le Défenseur des droits, l'offre de logements adaptés est estimée à seulement 6 % de l'ensemble du parc de logements, (la France accuse un retard net par rapport à la plupart de ses voisins européens).

Selon différentes statistiques officielles :

- 14,3 millions de français ont plus de 65 ans ;
- parmi eux, près de 4 millions ont plus de 79 ans (80 % vivent à domicile) ;
- chaque année, 160 000 personnes sont victimes d'AVC ;
- 150 000 personnes victimes d'infarctus ;
- et 90 000 personnes victimes d'une fracture du col du fémur ;
- autant d'accidents entraînant souvent une grande réduction de mobilité.

¹ La production n'a jamais atteint 100 % des logements neufs, mais seulement 100 % des logements collectifs situés en rez-de-chaussée ou desservis par ascenseur, soit environ 45% de la production



Parallèlement, le nombre de personnes handicapées croît par an de :

- 15 000 à la naissance dont 7 500 avec des lésions sévères,
- 1 500 en ce qui concerne les personnes atteintes de paraplégie ou de tétraplégie à la suite d'un accident.

Depuis 2006, lors d'opérations de rénovation urbaine, plusieurs dizaines de milliers d'appartements HLM desservis par ascenseur ont été perdus.

Il est indispensable que le nombre de logements accessibles et habitables sans travaux intérieurs complémentaires progresse à hauteur des besoins.

Or, contre l'intérêt général de la population et contre toute cohérence économique, répondant sans discernement aux seules revendications, aussi orientées ou trompeuses fussent-elles, des lobbies du secteur de la construction, la majorité gouvernementale siégeant à l'Assemblée Nationale a voté à l'unanimité l'article 18 du projet de loi ELAN réduisant de 90 % le nombre de logements à construire immédiatement habitables pour les personnes contraintes, aujourd'hui ou demain, à utiliser un fauteuil roulant.

En fait, tout cela est bâti sur un double mensonge !

Pour les principaux lobbies de l'immobilier, véritables maîtres à penser du Gouvernement et d'une grande partie du Parlement, la crise du marché du logement serait due aux «normes» notamment les normes «handicap» qui pénaliseraient à elles seules le confort d'usage des appartements pour la majorité de la population en affectant, premier mensonge, spécifiquement 6 à 8, voire 12 m² de surface aux seuls besoins des personnes utilisant un fauteuil roulant !

Voir à ce propos :

https://www.pepsup.com/resources/documents/ARTICLES/000/004/219/42196/DOCUMENT/ANPI_HM_180712_lettre_ouverte_aux_senateurs_sur_ELAN.pdf

Dans aucun autre pays d'Europe, le secteur immobilier n'invoque ce type d'arguments. L'accessibilité des habitations a fait des progrès considérables dans l'Europe du Nord comme dans celle du Sud. Seule la France reste figée dans son immobilisme sur ce sujet comme sur d'autres ...

Second mensonge, selon le Gouvernement et la majorité du Parlement, la solution intelligente se trouverait dans le concept de « *logement évolutif* », logement pouvant être adapté aux besoins des personnes par des travaux « *rapides à exécuter et peu coûteux* » qualifiés de « *simples* ».

Comment croire que déplacer une ou des cloisons pour récupérer les 10 ou 20 cm de largeur assurant l'accessibilité puisse être qualifié de travaux simples et au final moins onéreux que de disposer d'origine de la même largeur, quitte à l'occuper à d'autres fins ?

Ces **dispositions sont contraires à la Convention internationale des droits des personnes handicapées**, pourtant ratifiée par la France. **La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme a dénoncé le principe même des 90 % de logements évolutifs** en ces termes : « *La transformation de l'obligation d'accessibilité en obligation d'adaptabilité est un leurre évident, qui entraînera des discriminations supplémentaires* ».

Le Conseil de l'Europe vient d'appeler le Gouvernement et le Sénat à renoncer à ces mesures inéquitables.

Le Défenseur des Droits a condamné depuis de nombreuses semaines une telle régression sociale.

Face à une telle situation, nos associations appellent le gouvernement à la raison et les Sénatrices et les Sénateurs de bonne foi à **engager un recours auprès du Conseil Constitutionnel contre l'article 18** remettant en cause les droits fondamentaux des personnes handicapées ou âgées en voie de dépendance ou dépendantes.

La colère est grande dans le monde du handicap contre le gouvernement, les députés et la majorité de sénateurs qui ont maintenu cet article 18, répondant à l'appel des lobbies de l'immobilier et du bâtiment au détriment de l'intérêt général.



La Loi Elan est une très mauvaise loi régressive :

-elle exclut au lieu d'être inclusive (loi dénoncée par le conseil de l'Europe) ;

- elle est non progressive : honteuse pour un pays moderne et développé comme la France ;
- elle concerne ou va concerner tout le monde : on est tous susceptible d'avoir besoin un jour d'un logement adapté ;
- elle est discriminante, indigne et injuste : comment se loger si on est handicapé, accidenté ou vieux ?
- elle coûtera plus cher et elle est absurde : travaux d'aménagement plus coûteux, qui les paiera, qui les fera ? et sous quels délais ?

La loi Elan me concerne et vous concerne ! Alors dites NON ! Soyons solidaires et humains !

Et pourquoi Airbus ? Parce que le pouvoir économique, en restreignant notre accès au logement, nous contraint à nous attaquer aux intérêts économiques qui dirigent ce pays !

Airbus est capable de faire faire des routes privées pour ses convois, de privatiser l'espace public, alors Airbus doit être capable d'exiger de faire construire suffisamment de logements accessibles à tous pour répondre au vieillissement de la population, et au progrès de la réanimation qui multiplie les causes de handicaps. **Airbus est capable d'empêcher la remise en cause de nos faibles acquis largement insuffisants. De demander le retrait de l'article 18 de la loi ELAN**

RETRAIT ARTICLE 18 LOI ELAN OU POURSUITE DES MANIFESTATIONS DE NOTRE COLÈRE...

Nous condamnons sans réserve ce marchandage qui déshonore la démocratie !

CE N'EST QUE LE DÉBUT DES MANIFESTATIONS DE NOTRE COLÈRE...

Contact presse :

Odile MAURIN Handi-social 06 68 96 93 56

En complément du dossier de presse :

Que dit le Conseil de l'Europe ?

« Je suis avec inquiétude les débats parlementaires relatifs au projet de loi Élan, déclare Dunja Mijatović, la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe. S'il était adopté en l'état, ce projet de loi conduirait à une diminution significative de la proportion de logements accessibles aux personnes en situation de handicap que les bâtiments d'habitation collectifs neufs doivent obligatoirement contenir ». Elle espère que le Sénat français « n'abaissera pas la norme en vigueur telle qu'elle résulte de la loi de 2005 ».

« C'est une question d'égalité et de dignité, et cela permettrait au législateur de signifier clairement que l'inclusion des personnes en situation de handicap lui importe », poursuit-elle.

Et les droits de l'homme alors ?

La Déclaration universelle des droits de l'homme et les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme ont proclamé que chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés qui y sont énoncés, sans distinction aucune, réaffirmant le caractère universel.

Toute discrimination fondée sur le handicap est une négation de la dignité et de la valeur inhérentes à la personne humaine.

L'importance de l'autonomie et de l'indépendance individuelle des personnes handicapées est soulignée, y compris la liberté de faire leurs propres choix.

Il importe que les personnes handicapées aient pleinement accès aux équipements physiques, sociaux, économiques et culturels, à la santé et à l'éducation ainsi qu'à l'information et à la communication pour jouir pleinement de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales.